

INSTITUT CANADIEN POUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ INTERNATIONALES

Le Mandat

L'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales a été fondé vertu d'une loi de la Chambre des communes qui est entrée en vigueur le 15 août 1984. La loi stipule notamment ce qui suit :

“L'Institut a pour mission d'accroître la connaissance et la compréhension des questions relatives à la paix et à la sécurité internationales d'un point de vue canadien, particulièrement en matière de limitation des armements, de désarmement, de défense et de solution des conflits, ainsi que :

- a) de stimuler, subventionner et poursuivre des recherches en matière de paix et de sécurité internationales ;
- b) de stimuler les travaux de haut niveau en matière de paix et de sécurité internationales ;
- c) de faire des études et proposer des idées et politiques pour le progrès de la paix et de la sécurité internationales ;
- d) de recueillir et diffuser des informations et encourager des débats publics sur les questions relatives à la paix et à la sécurité internationales.”



307 rue Gilmour
Ottawa (Ontario)
K2P 0P7

Traduction par Sogestran